

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI, 3 SEPTEMBRE 2024, À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 30 AOÛT 2024.

PRÉSENTS : Monsieur le conseiller Claude Cousineau, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Brent Cowan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

ABSENT : Monsieur le conseiller Paul Bissonnette.

Madame Karina Verdon, directrice générale, monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

2024-425 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour avec une modification, à savoir le déplacement de l'item 5.6 à l'item 17.8.

2024-426 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024.

2024-427 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Alexandre Rousseau
John Turlas
Line Conway
Nasr El Dabee
Nickie Fournier
Monique Austraut
Ken Lyons
Daniel Montpetit
Sandee Fuller
Patrick Bogosian.

2024-428 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Madame la conseillère Cynthia Homan donne avis qu'un projet de Règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2025 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Cynthia Homan dépose un Règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2025.

2024-429

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS TOUCHANT LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES, L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS DES ZONES INDUSTRIELLES, LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT CLASSES A ET B, LES CLÔTURES, LES ENCEINTES DE PISCINE DE MÊME QUE CERTAINS ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS RÉSIDENTIELS

Madame la conseillère Cynthia Homan donne avis qu'un projet de Règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions touchant les équipements électriques et mécaniques, l'aménagement des espaces extérieurs des zones industrielles, les matériaux de revêtement classes a et b, les clôtures, les enceintes de piscine de même que certains équipements récréatifs résidentiels sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Cynthia Homan dépose un projet de Règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions touchant les équipements électriques et mécaniques, l'aménagement des espaces extérieurs des zones industrielles, les matériaux de revêtement classes a et b, les clôtures, les enceintes de piscine de même que certains équipements récréatifs résidentiels.

2024-430

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE VILLAGEOIS, RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2880 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIF AUX CLASSES D'USAGE RÉSIDENTIEL AUTORISÉES DE MÊME QU'À L'AGENCEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉES POUR LES HABITATIONS DE CLASSE B DANS UP8

Monsieur le conseiller Brent Cowan donne avis qu'un projet de Règlement modifiant le Code Villageois, règlement numéro PC-2880 de la Ville de Pointe-Claire, relatif aux classes d'usage résidentiel autorisées de même qu'à l'agencement des cases de stationnement exigées pour les habitations de classe B dans UP8 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Brent Cowan dépose un projet de Règlement modifiant le Code Villageois, règlement numéro PC-2880 de la Ville de Pointe-Claire, relatif aux classes d'usage résidentiel autorisées de même qu'à l'agencement des cases de stationnement exigées pour les habitations de classe B dans UP8.

2024-431

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS TOUCHANT LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES, L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS DES ZONES INDUSTRIELLES, LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT CLASSES A ET B, LES CLÔTURES, LES ENCEINTES DE PISCINE DE MÊME QUE CERTAINS ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS RÉSIDENTIELS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'adopter un projet de Règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions touchant les équipements électriques et mécaniques, l'aménagement des espaces extérieurs des zones industrielles, les matériaux de revêtement classes a et b, les clôtures, les enceintes de piscine de même que certains équipements récréatifs résidentiels.

- 2024-432** ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE VILLAGEOIS, RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2880 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIF AUX CLASSES D'USAGE RÉSIDENTIEL AUTORISÉES DE MÊME QU'À L'AGENCEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉES POUR LES HABITATIONS DE CLASSE B DANS UP8
-
- ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;
- ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;
- Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'adopter un projet de Règlement modifiant le Code Villageois, règlement numéro PC-2880 de la Ville de Pointe-Claire, relatif aux classes d'usage résidentiel autorisées de même qu'à l'agencement des cases de stationnement exigées pour les habitations de classe B dans UP8.
- 2024-433** ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 150 \$ À LA RÉSIDENCE MAYWOOD (33, AVENUE MAYWOOD)
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 150 \$ à la Résidence Maywood (33, avenue Maywood);
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.
- 2024-434** ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 150 \$ À LA RÉSIDENCE EDWIN-CRAWFORD (35, AVENUE MAYWOOD)
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 150 \$ à la Résidence Edwin-Crawford (Les Amis de Maywood) (35, avenue Maywood);
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.
- 2024-435** ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 150 \$ À L'ESTÉREL (10, AVENUE VERMONT)
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 150 \$ à l'Estérel (10, avenue Vermont);
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.
- 2024-436** ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 150 \$ À L'ESTÉREL (20, AVENUE VERMONT)
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 150 \$ à l'Estérel (20, avenue Vermont);
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.
- 2024-437** ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 150 \$ À L'ESTÉREL (30, AVENUE VERMONT)
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 150 \$ à L'Estérel (30, avenue Vermont);
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2024-438

RENOUVELER LES MANDATS DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
DE nommer les personnes suivantes en tant que membres du Comité de retraite des
employés de la ville de Pointe-Claire :

- Vincent Proulx, représentant de l'employeur avec droit de vote pour une période de 3 ans (2024-2027) ;
- Daniel Séguin, représentant de l'employeur avec droit de vote pour une période de 3 ans (2024-2027) ;
- Erik Rolland, représentant de l'employeur avec droit de vote pour une période de 3 ans (2024-2027) ;
- Paul Bissonnette, représentant de l'employeur avec droit de vote désigné par le conseil pour une période de 3 ans (2024-2027) ;
- Nathalie Laroche, secrétaire du comité de retraite pour une période de 3 ans (2024-2027).

2024-439

DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES
CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 5 AOÛT 2024 AU 23 AOÛT 2024

La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du
5 août 2024 au 23 août 2024 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2024-440

DÉSIGNER OFFICIELLEMENT DEUX (2) PARCS ET UNE (1) AVENUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
DE désigner:

- L'espace vert situé dans le quadrilatère des Avenues St-Louis, Broadview, John-Fisher et Baie-de-Valois, et où se trouve le terrain sportif Juge-Lindsay-H-Place comme étant le « parc John-Fisher » ;
- L'espace vert se trouvant dans le développement domiciliaire anciennement sur le site du Centre commercial Walton comme étant le « parc d'Athènes » ;
- La prolongation de l'avenue Avro, soit le tronçon se trouvant à l'est du boulevard des Sources comme étant l'« avenue Gérald-Hervey ».

2024-441

APPROUVER UNE DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES POUR L'IMMEUBLE
D'HABITATION JEUNESSE DE L'OUEST DE L'ÎLE

ATTENDU QU'Habitation Jeunesse de l'Ouest de l'Île fait l'objet d'une révision
périodique, soumise à la Commission municipale du Québec, concernant la
reconnaissance aux fins d'exemption pour toutes taxes foncières pour l'immeuble
identifié comme étant le 7, avenue Sainte-Anne ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la
Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son
opinion à l'égard de la demande de reconnaissance ;

ATTENDU QUE la municipalité doit donner son opinion dans les 90 jours de la demande
de la Commission municipale du Québec à défaut de quoi le déroulement de l'instance
peut se produire malgré l'absence de l'opinion de la municipalité ;

ATTENDU QU'Habitation Jeunesse de l'Ouest de l'Île, personne morale à but non
lucratif, est propriétaire de l'immeuble ;

ATTENDU QUE l'immeuble offre des services de santé et services sociaux, soit de
l'hébergement, des thérapies, des visites supervisées, des programmes d'été, pour des
familles avec adolescents ;

ATTENDU QUE l'organisme remplit les conditions d'admissibilités à la reconnaissance
aux fins d'exemption pour toutes taxes foncières prévues aux articles 243.1 et suivant
de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver la demande d'Habitation Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour une reconnaissance aux fins d'exemption pour toutes taxes foncières pour l'immeuble situé au 7, avenue Sainte-Anne ;

DE donner à la Commission municipale du Québec une opinion favorable à la reconnaissance aux fins d'exemption pour toutes taxes foncières pour l'immeuble identifié au paragraphe précédent.

2024-442 DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de septembre 2024, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2024-443 SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC CONCEPTIONS SNOTECH INC., POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025, AU MONTANT DE 72 282,48 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE DAMAGE ET L'ENTRETIEN DE SENTIERS HIVERNAUX ET DES PISTES DE SKI DE FOND DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec CONCEPTIONS SNOTECH INC., pour la période du 16 décembre 2024 au 14 mars 2025, au montant de 72 282,48 \$, taxes incluses, (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)), pour le damage et l'entretien de sentiers hivernaux et des pistes de ski de fond de la Ville de Pointe-Claire (TP230045).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-559 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-444 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA LOCATION DES CAMIONS, AVEC OPÉRATEURS, POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE POUR LES SAISONS HIVERNALES 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027, À ROXBORO EXCAVATION INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 514 220,75 \$, TAXES INCLUSES, AVEC 2 SAISONS EN OPTION

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la location des camions, avec opérateurs, pour le transport de la neige pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 (TP240037), au plus bas soumissionnaire conforme, soit ROXBORO EXCAVATION INC., pour un montant total de 1 514 220,75 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les saisons 2027-2028 et 2028-2029.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-445 OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE SUR LES RIVES DU LAC SAINT-LOUIS AINSI QUE DES TRAVAUX D'ÉLAGAGE DES ARBRES LE LONG DES RUES EN PRÉVISION DU DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2024, À SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 42 894,87 \$, TAXES INCLUSES, AVEC 2 SAISONS EN OPTION

Vote contre :
Monsieur le conseiller Claude Cousineau

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et majoritairement résolu :
D'octroyer un contrat pour des travaux d'arboriculture sur les rives du lac Saint-Louis ainsi que des travaux d'élagage des arbres le long des rues en prévision du déneigement pour la saison 2024 (TP240044), au plus bas soumissionnaire conforme, soit SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., pour un montant total de 42 894,87 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les saisons 2025 et 2026.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 02-701-71-571 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-446

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE FILTRES, D'ACCOUPEMENTS, DE FREINS ET DE QUINCAILLERIE POUR LA FLOTTE DE VÉHICULES POUR LA PÉRIODE DU 4 SEPTEMBRE 2024 AU 30 AVRIL 2025, À PIÈCES D'AUTO HYMUS (ENTREPÔT DE MONTRÉAL 1470 INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 147 017,08 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour la fourniture et livraison de filtres, d'accouplements, de freins et de quincaillerie pour la flotte de véhicules pour la période du 4 septembre 2024 au 30 avril 2025 (TP240034), au plus bas soumissionnaire conforme, soit PIÈCES D'AUTO HYMUS (entrepôt de Montréal 1470 Inc.), pour un montant total de 147 017,08 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-821-30-649, 02-822-20-649, 02-822-91-649, 02-823-15-649, 02-823-20-649 et 02-826-11-649 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-447

OCTROYER UNE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ENVELOPPE ET DE RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE VALOIS, À GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 748 965,02 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour des travaux de réfection d'enveloppe et de réaménagement partiel du sous-sol de la bibliothèque Valois (BP2403-22073), au plus bas soumissionnaire conforme, soit GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC., pour un montant total de 1 748 965,02 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-424-52-969 et 22-424-94-969.

2024-448

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES, OUTILS, MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENT EN MENUISERIE POUR LA PÉRIODE DE LA MI-SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOÛT 2025, À QUINCAILLERIE NOTRE-DAME INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 77 339,49 \$, TAXES INCLUSES, AVEC UNE PÉRIODE EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de pièces, outils, matériaux et équipement en menuiserie pour la période de la mi-septembre 2024 au 31 août 2025 (EP240014), au plus bas soumissionnaire conforme, soit QUINCAILLERIE NOTRE-DAME INC., pour un montant total de 77 339,49 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour la période du 1 septembre 2025 au 31 août 2026.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-538, 02-877-15-538, 02-877-20-538, 02-877-21-538, 02-877-30-538, 02-877-40-538, 02-877-41-538, 02-877-43-538, 02-877-50-538, 02-877-52-538, 02-877-60-538, 02-877-61-538, 02-877-80-538, 02-877-81-538, 02-877-90-538 et 02-877-91-538 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustement prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-449

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC CONSTRUCTION CPB INC., POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, POUR UN MONTANT DE 67 887,78 \$, TAXES INCLUSES

Vote contre :
Monsieur le conseiller Claude Cousineau

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et majoritairement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec CONSTRUCTION CPB INC., pour des travaux d'agrandissement et réaménagement des Travaux Publics (BP2213-17165), pour un montant total de 67 887,78 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 24 973 524,96 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-423-02-960.

2024-450

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE GAZONNEMENT EN PLAQUES SUR DIVERSES EMPRISES DE RUE, À B&B DÉNEIGEMENT ET PELOUSE INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 59 442,08 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat concernant des travaux de gazonnement en plaques sur diverses emprises de rue (GP2425-24028), au plus bas soumissionnaire conforme, soit B&B DÉNEIGEMENT ET PELOUSE INC., pour un montant total de 59 442,08 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-424-22-964, 22-422-02-937, 22-420-22-909 et 22-417-12-852

2024-451

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC NÉOLECT INC., POUR LE REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES DE RUE SUR L'AVENUE STILLVIEW, POUR UN MONTANT DE 4 059,84 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec NÉOLECT INC., pour le remplacement des lampadaires de rue sur l'avenue Stillview (GP2330-24010), pour un montant total de 4 059,84 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 289 409,97 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-424-22-965.

2024-452

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC LES ENTREPRISES VENTEC INC., POUR LE REMPLACEMENT DE LA BORDURE, RÉFECTION DES SENTIERS ET DE L'ESCALIER MENANT AU SOUS-SOL DU CHALET DU TERRAIN DE BOULINGRIN, POUR UN MONTANT DE 8 571,04 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec LES ENTREPRISES VENTEC INC., pour le remplacement de la bordure, réfection des sentiers et de l'escalier menant au sous-sol du chalet du terrain de Boulingrin (GP2407-24005), pour un montant total de 8 571,04 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 291 926,93 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-32-875.

2024-453

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC GROUPE LML LTÉE, POUR LE REMPLACEMENT DES COFFRETS D'ÉCLAIRAGE SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN, POUR UN MONTANT DE 10 356,79 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec GROUPE LML LTÉE, pour le remplacement des coffrets d'éclairage sur le boulevard Saint-Jean (GP2331-23024), pour un montant total de 10 356,79 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 248 002,44 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-424-52-965.

2024-454

CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOT 2 527 350 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SITUÉ APPROXIMATIVEMENT À L'INTERSECTION DE L'AVENUE LABROSSE ET DU BOULEVARD SAINT-JEAN)

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure concernant le lot 2 527 350 du Cadastre du Québec (situé approximativement à l'intersection de l'avenue Labrosse et du boulevard Saint-Jean) pour permettre :

- a) 334 cases de stationnement pour 367 logements au lieu du minimum requis d'une case de stationnement requise par logement.
- b) 24 cases de stationnement d'une longueur de 5m au lieu du minimum requis de 5,5m.
- c) Des allées de circulation à double sens d'une largeur de 6m au lieu du minimum requis de 6,6m.
- d) Que le niveau du sol du terrain soit augmenté de 1,5m alors qu'il ne peut pas l'être puisqu'il est déjà supérieur de 30cm au-dessus du niveau moyen du centre de toute rue à laquelle le terrain est adjacent.

2024-455

CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 19, AVENUE BELTON

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 19, avenue Belton un agrandissement avec une marge de recul arrière de 6m plutôt que le minimum requis de 7,5m.

2024-456

CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 175, AVENUE DEVITO

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 175, avenue Devito :

- a) Une clôture située dans la marge de recul avant d'une hauteur de 1,82m plutôt que le maximum permis de 1m.
- b) Une clôture située dans l'espace défini comme le triangle de visibilité avec une hauteur de 1,82m par rapport au centre de la rue plutôt que le maximum permis de 91cm.

2024-457

CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2345, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu : D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 2345, autoroute Transcanadienne l'installation de deux (2) enseignes supplémentaires sur le mur latéral sud du bâtiment portant les numéros civiques 2345 à 2395, autoroute Transcanadienne, portant ainsi le total à six (6) enseignes plutôt que le maximum permis de quatre (4).

Le tout, à la condition qu'un plan d'affichage sur le mur visé soit proposé avant l'installation des enseignes supplémentaires dans le but d'améliorer la cohésion, notamment en termes de positionnement et d'alignement des nouvelles enseignes avec celles déjà existantes.

2024-458

CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 193, AVENUE DONEGANI

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu : D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 193, avenue Donegani une marge de recul arrière de 5,65m plutôt que le minimum requis de 6m.

2024-459

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS AU LOT 2 527 350 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SITUÉ APPROXIMATIVEMENT À L'INTERSECTION DE L'AVENUE LABROSSE ET DU BOULEVARD SAINT-JEAN)

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au lot 2 527 350 du Cadastre du Québec (situé approximativement à l'intersection de l'avenue Labrosse et du boulevard Saint-Jean), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 12 juin 2024.

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu : D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 7 juin, 18 juillet et 19 juillet 2024 :

- LI_Lot 2 527 350_Matériaux_2024-07-18_1p
- PL_Lot 2 527 350_Amenagement paysager_2024-07-18_8p
- PL_Lot 2 527 350_Elevations_2024-07-18_10p
- PL_Lot 2 527 350_Perspectives_2024-07-18_12p

Et ce, relativement à la nouvelle construction sur le lot 2 527 350 du Cadastre du Québec (situé approximativement à l'intersection de l'avenue Labrosse et du boulevard Saint-Jean), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance du permis, une garantie financière au montant de 1 980 000,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-460

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET 9429-2562 QUÉBEC INC., AFIN DE PRÉCISER LA NATURE ET D'ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES CONDITIONS APPLICABLES À UN USAGE CONDITIONNEL ACCORDÉ PAR LA VILLE, PAR SA RÉOLUTION 2023-582 DU 5 DÉCEMBRE 2023, TELLE QUE MODIFIÉE PAR LA RÉOLUTION 2024-421 DU 13 AOÛT 2024

Vote contre :
Monsieur le maire Tim Thomas

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et majoritairement résolu,
incluant le vote du maire :

D'approuver une entente à intervenir entre la Ville et 9429-2562 QUÉBEC INC, afin de préciser la nature et d'assurer la mise en œuvre des conditions applicables à un usage conditionnel accordé par la Ville, par sa résolution 2023-582 du 5 décembre 2023, telle que modifiée par la résolution 2024-421 du 13 août 2024, dans la mesure où la teneur de cette entente demeure substantiellement conforme au projet fourni au conseil préalablement.

D'autoriser madame Karina Verdon, Directrice générale, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2024-461

ADOPTION AVEC MODIFICATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE PC-2946 EN LIEN AVEC LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Vote contre :
Monsieur le maire Tim Thomas

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et majoritairement résolu,
incluant le vote du maire :

D'adopter avec modification un Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire PC-2946 en lien avec la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

2024-462

APPROUVER UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA GRATUITÉ DE LA FORMATION DES SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET DES MONITEURS AQUATIQUES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver une convention d'aide financière à intervenir avec le SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC. dans le cadre du programme pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation.

D'autoriser monsieur le maire Tim Thomas à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2024-463

RÉSILIER UN BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET ANGELOS KYVETOS (F.A.S.N. CASSE-CROÛTE ANGELOS)

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
DE résilier le bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Angelos Kyvetos (f.a.s.n. Casse-croûte Angelos) relativement à des services de restauration pour la concession alimentaire de l'Aréna Bob-Birnie.

D'autoriser Claude Rhéaume, Directeur – Culture, sports, loisirs et développement communautaire, à signer tous les documents nécessaires pour procéder à la résiliation du bail, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
De lever la séance à 21h40.

Tim Thomas, maire

Me Caroline Thibault, greffière